

Nos prestations hôtelières

Nom du patient :

Prénom :

Date d'entrée : __ / __ / ____

> Choix des prestations hôtelières

	Solo	Confort	Sérénité
Chambre privative ¹ , calme et intime + Coffre-fort	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Chevet réfrigéré, Salle de bain individuelle (douche italienne), Pack nuit accompagnant (fauteuil convertible), Petit-déjeuner accompagnant en chambre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Couches et Lait, Chaussons Maman, Kit de bienvenue "maternité" (Plaid bébé, tote bag et trousse de toilette), Sortie administrative effectuée en chambre (sauf dimanche et jours fériés)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Wifi, TV et Téléphone		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bouilloire, Micro-ondes, Plateau d'accueil (Assiette de fruits, dossette de café, thé, chocolat, lait, sucre, biscuits, eau plate et pétillante, Journal "Sud Ouest" tous les matins)			<input checked="" type="checkbox"/>
Chambre spacieuse avec coin salon			<input checked="" type="checkbox"/>
Tarif par jour	145 €	150 €	215 €
Votre choix	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

¹ Sous réserve de disponibilité.

Les tarifs s'entendent TTC et sont applicables au 11 mai 2026 et sont applicables par jour du 1er au dernier jour de séjour, jour de sortie inclus. Ajout de la TVA (20% à date) si prise en charge en chirurgie esthétique. Si vous n'optez pas pour une chambre particulière vous serez placé(e) en chambre double.

Selon l'article 1111-3-4 du code de la santé publique, les établissements de santé ne peuvent facturer au patient que les frais correspondants aux prestations de soins dont il a bénéficié ainsi que, le cas échéant, les frais prévus au 2° des articles L. 162-22-1 et L. 162-22-6 du même code correspondant aux exigences particulières qu'il a formulées. Selon le décret n° 2019-719 du 8 juillet 2019, en cas d'hospitalisation, l'installation d'un patient dans une chambre particulière peut donner lieu à facturation pour chaque journée où le patient bénéficie de cette prestation, y compris le jour de sortie.

> Services à la carte

	POUR LA PATIENTE (en chambre double ou particulière)				POUR L'ACCOMPAGNANT (en chambre particulière)
	Télévision (écran plat)	Casque	Wifi	Téléphone (ouverture de ligne)	Repas accompagnant (repas du soir : tous les jours, repas du midi : weekend et jours fériés)
Tarifs TTC	6€/jour	2€/séjour	2€/jour	1,50€/jour + 0,25€/unité	13€/repas
Votre choix	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

> Participations liées à votre hospitalisation

Nous vous demandons de prévoir un mode de règlement le jour de votre sortie.

Le reste à charge correspond à (ces forfaits peuvent être pris en charge par la mutuelle selon le contrat souscrit) :

• Forfait journalier 23,00€ Loi du 19 juillet 1983, art. IV

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du contenu et des tarifs des prestations proposées pour exigence particulière du patient, à ma charge et/ou à celle de mon organisme complémentaire d'assurance maladie, et reconnais avoir choisi les prestations optionnelles sélectionnées ci-dessus en cochant la ou les case(s) correspondante(s).

N'hésitez pas à contacter votre mutuelle pour vous informer sur le remboursement éventuel

Nombre de cases cochée(s) :

Fait à : Le __ / __ / ____

Signature du patient ou de son représentant légal :